JOHN BONNOT,

Entrepreneur de pompes funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.

No 623 RUE STE-ANNE

Téléphone No 1043.

Téléphone No 408.

F. LAUDUMIEY & CO.

LIMITED,

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres.

1108 et 1112 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes la société française.

E. ADER. GEO. J. MOTHE.

ADER & MOTHE,

Les Seuls Entrepreneurs Français de la Nlle-Orléans

817 rue Toulouse,

En Face de l'Opéra Français.

TELEPHONE 4276.

Nous ferons à nos clients de la Société Française une réduction spéciale.

Salon funèbre gratuit aux clients.

30 août—1 an

TELEPHONE 282

JOSEPH RAY,

Successeur de LABAT & RAY

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur

No 1308 Avenue Nord Remparts,

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

27 août —1an

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois

Avec Vaste Terrains, No 4934 rue Constance.

Dans un bon voisinage.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 23 novembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre datée le 20 octobre 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Mme Ethel A. Ham, femme défunte de Philip Schumacher, No 76,918, du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage simple en bois à un étage No 4934 rue Constance, à l'encoignure de la rue Robert, retiré de la banquette, contenant vestibule, cinq chambres, chambre à bain, etc. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 180, borné par les rues Constance, Robert, Upperline et Laurel, formant l'encoignure des rues Constance et Robert, et mesurant 75 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et façade sur la rue Robert de 118 pieds entre lignes parallèles; ladite portion de terre est composée du tout des lots désignés par les numéros neuf et dix sur un plan fait par Albert Blanchard, voyer, daté le 15 janvier 1887, un devis duquel est annexé à une vente faite par Mme Paul Villars à Henry Gehl, passé pardevant E. Commagère, ancien notaire en cette ville, daté le 3 mars 1887, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No dix formant l'encoignure des rues Constance et Robert, et une partie du lot No huit prise de son côté lequel est le plus près de la rue Robert, ladite partie mesurant 15 pieds de face à la rue Constance, par une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Cette propriété est convenablement située dans un bon voisinage et constituera une jolie résidence avec terrains spacieux.

Conditions—Comptant, 10 pour cent requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.

22 oct—22 29—nov 5 12 19 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Sarah Hirsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,581—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour les quelles le compte final présenté par Ruth Scooler et Nathan Simmons, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—S. Wolff, avocat.

14 nov—14 18 23

Remède du Moment

Le public est prévenu que je prépare et vend mon préventif contre

LA FIEVRE JAUNE,

à mon office,

129 rue Decatur.

DR A. E. DE VILLENEUVE.

Nouvelle-Orléans, Lne

5 août

AMUSEMENTS.

OPERA FRANÇAIS.

OUVERTURE DE LA SAISON 1905-06.

Mardi, 21 Novembre 1905.

Première Représentation de Souscription.

—DEBUTS DE—

Mme Sterda, falcon, Mme Grandjean Arald, première chanteuse; Mme Fredax, première dugazon; M. Lucas, fort ténor; M. Vallier, basse noble; M. Baer, basse chantante; M. Mezy, baryton, Mlle Greppi, première danseuse demi caractère; Mlle de Castilla, travesti.

LES HUGUENOTS,

Grand opéra en 4 actes de Scribe et musique par Meyerbeer.

Orchestre sous la direction de M. Ferdinand Rey.

Dans le deuxième et troisième actes, Ballets, arrangé par Sig. Belloni.

Bureau du contrôle ouvert tous les jours, excepté le Dimanche, au Magasin de Musique de Grunewald, rue du Canal, de 9 a. m. à 6 p. m. 18 nov—1f

Théâtre de l'Opéra.

AVIS SPÉCIAL.

Les membres du Club de l'Opéra Français sont invités à la répétition générale qui aura lieu le lundi soir 20 novembre prochain. Présenter sa carte de membre à la porte.

THOMAS BEULATOUR, Directeur

17 nov—3f

ST. CHARLES ORPHEUM MATINEE ET CE SOIR.

VAUDEVILLE MODERNE.

Leslie & Dailey,

Howard & North, Genaro & Bailey,

Huit Bedouins Arabes, Blanche Sharp,

Powell, Quinlan & Mack,

Scènes Animées.

TOUS LES SOIRS.....10c, 25c, 50c

Matinées tous les jours, Lundi excepté..10c, 25c

14nov—5f

TULANE Ce Soir et Toute la Semaine.

Matinée Samedi.

ELEANOR ROBSON

Liebler & Co., Directeurs.

Comme MERELY MARY ANN.

3 mois à Londres—6 mois à New York.

Matinée Spéciale Mercredi, à 1.30 Précise. Mlle Robson dans "IN A BALCONY" Comme CONSTANCE de Robert Browning. Personne ne prendra son siège après le lever du rideau.

La Semaine Prochaine.....WILTON LACKAYE.

14 nov—5f

CRESCENT. CE SOIR

Grandiose Extravagance Musicale de

HAMLIN & MITCHELL

BABES IN TOYLAND

Compagnie de Soixante-Dix.

La Semaine Prochaine—HARRY BARESFORD

14 nov—5f

AVIS SPECIAUX.

SOUTHERN INSURANCE CO., de la Nouvelle-Orléans, No 314 rue du Camp — Nouvelle-Orléans le 17 novembre 1905. — Conformément à l'Article Quatre de la Charte, une élection pour Directeurs de cette compagnie pour l'année suivante sera tenue au bureau de la compagnie, No 314 rue du Camp, le LUNDI, 4 DECEMBRE 1905, entre 11 heures a. m. et 2 heures p. m.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

18 nov—18 au 4 déc inc

AUX actionnaires de la GERMANIA SAVINGS BANK AND TRUST COMPANY de la Nouvelle-Orléans: Conformément à une résolution du Bureau des Directeurs de la "Germania Savings Bank and Trust Company" de la Nouvelle-Orléans, Lne, adopté à une réunion spéciale dudit Bureau, tenue le lundi 13 novembre 1905, une réunion générale des actionnaires de ladite Banque sera convoquée et tenue d'après la loi à la Maison de Banque, Nos 311-313 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, Lne, à 11 heures a. m., LUNDI, le 18 décembre 1905, pour considérer et déterminer si cette banque sera dissoute et liquidée, et s'il en est ainsi d'élire des commissaires pour la liquidation, et de fixer et déterminer la façon et les conditions de la vente ou du transfert de l'actif et des affaires de ladite Banque, et de voter sur toutes les questions qui pourront être soumises devant ladite réunion concernant la fusion proposée de ladite Banque avec la "Commercial Trust and Savings Bank" de cette ville.

Les actionnaires sont par le présent avis notifiés d'assister à ladite réunion à l'heure et aux lieux ci-dessus spécifiés.

G. A. D. BLAFFER, Caissier.

15 nov—15 au 18 déc inclus

CONFORMEMENT A UNE RESOLUTION du Bureau des Directeurs de la Commercial Trust and Savings Bank de la Nouvelle-Orléans adoptée le 13 novembre 1905, une réunion générale des actionnaires sera tenue au siège de la banque numéro 805 rue Common, à la Nouvelle-Orléans, LUNDI, le 18ème jour de décembre 1905, à 11 heures du matin pour prendre en considération le projet d'augmentation du capital de ladite banque de $500,000 à un million cent mille dollars ($1,100,000), par l'émission de 6,000 actions du capital-stock à un prix recommandé par lesdits directeurs et payables comptant; pour déterminer l'usage de ce capital additionnel; pour prendre une décision au sujet de l'acquisition du stock et autre actif, des affaires et de la clientèle de la Germania Savings Bank and Trust Company, et des conditions de cette acquisition; pour décider si le nom de cette banque sera changé en celui de Commercial Germania Trust and Savings Bank; pour arrêter le nombre de ses officiers, et pour voter, généralement sur toutes les questions qui pourront être soumises à cette réunion.

Les actionnaires sont par le présent invités à assister à ladite réunion à la date ci-dessus, à l'endroit désignés.

WILLIAM MASON SMITH Président.

La Nouvelle-Orléans, Louisiane, 14 novembre 1905. 14 nov—14 au 18 déc inc

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA PEOPLE'S SAVINGS TRUST AND BANKING COMPANY.

Nouvelle-Orléans, Lne., 2 novembre 1905. —Les actionnaires de la People's Savings Trust and Banking Company sont par le présent notifiés d'assister à la réunion générale des actionnaires de cette corporation qui sera tenue dans les bureaux de la maison de banque, No 201 rue Decatur, en cette ville, le JEUDI, le 14me jour de décembre 1905, entre midi et 2 heures p. m., dans le but de voter sur et amendant la charte de façon de pourvoir:

Premièrement—D'augmenter le fond capital de la Banque de $250,000 à $500,000.

Deuxièmement—D'augmenter le nombre des Directeurs de neuf à quinze.

Troisièmement—De pourvoir à la création d'une place de vice-président de cette banque.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

LOUIS CUCULLU, Président.

J. A. DEBLANC, Caissier.

3 nov—3 8 12 au 14 déc inc

Tous les Trains Courent Maintenant Selon le Tableau Régulier

—SUR LE—

THE TEXAS AND PACIFIC RAILWAY

Le même qu'avant la quarantaine

L'express California et Texas quittant à 8:55 heures a. m. Le train local pour Newreads à 3:55 heures p. m. et le train express pour Shreveport, Monroe et Little Rock à 6:25 p. m.

BUREAU DES BILLETS, 207 RUE ST-CHARLES.

1nov—

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion Extraordinaire

De se procurer des Propriétés de valeur améliorés et non améliorées pour spéculation et placement.

Près du Parc de Ville, du "Round House" du Frisco R. R., des grandes entreprises manufacturières, etc., et peuvent être utilisées soit pour affaires ou pour résidences.

Seront offertes en lots à la convenance des enchérisseurs.

Succession de Michael Biri, Sr.

No 77,182,—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E, daté et signé le 14 novembre 1905, et adressé à Morgan et Metzler, Encanteurs nous vendrons à l'enchère publique, le MARDI, 19 décembre 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Vingt lots de terre situés dans le faubourg Jackson, comprenant l'ilet No 58, lequel est borné par les rues Orléans, Murat, St Pierre et Olympia; lesdits lots étant numérotés de un à vingt, inclusivement, et mesurant comme suit:

Les lots de un à dix mesurent trente pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de soixante et onze pieds six pouces entre lignes parallèles, le lot numéro un formant l'encoignure des rues Orléans et Murat, et le lot numéro dix formant l'encoignure des rues Orléans et Olympia; les lots numérotés de onze à vingt mesurent trente pieds de face à la rue St Pierre sur une profondeur de soixante et onze pieds six pouces entre lignes parallèles, le lot No 11 formant l'encoignure des rues St Pierre et Olympia et le numéro vingt formant l'encoignure des rues St Pierre et Murat.

Etant la même propriété qui a été acquise par Michael Biri, Sr., de M. Ancemin, par un acte de vente passé le 11 août 1851, pardevant Courbe Ledreyere, notaire. Bureau des Transferts, livre 55 folio 108.

Lequel dit ilet portant maintenant le No 591 et pour faciliter de la vente a été divisé en onze lots mesurant comme suit: Le lot No un formant l'encoignure des rues Murat et St Pierre, et le lot No quatre formant l'encoignure des rues Murat et Orléans mesurant chacun 27 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Murat sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Lots deux et trois mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Lots numéros cinq, six et sept mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 5 lignes sur chacune des rues Orléans et St Pierre, sur une profondeur de 114 pieds, 5 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Lot numéro huit forme le coin des rues Olympia et St Pierre et lot numéro onze forme le coin des rues Olympia et Orléans et mesurent chacun 27 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Olympia sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Les lots numéros neuf et dix mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Olympia sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Le tout d'après le plan de H. L. Zander, ingénieur et voyer, daté le 14 novembre 1905, lequel dit plan est annexé à et faisant partie des actes de vente et d'après lequel plan la propriété sera vendue.

Les améliorations consistant en un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant 4 chambres, cuisine, cabinets, galeries devant et dans le fond, hangar, grange, citerne, etc. Lesdites améliorations sont sur les lots 8, 9 et 10.

2° Un ilet de terre désigné par le No 396, borné par les rues Napoléon, Alexander, Toulouse et St Pierre, d'après le plan de la section No deux, déposé dans le bureau du receveur de la "New Orleans Drainage Company". Etant la même propriété acquise par Michael Biri, Sr., par acte passé le 18 avril 1851 pardevant J. M. Bell, shérif de la paroisse d'Orléans, en vertu d'un writ de saisie et vente. Enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 74, folio 178.

Lequel dit ilet maintenant portant le No 574, et pour faciliter la vente, a été divisé en 26 lots mesurant comme suit: les lots numérotés un à dix mesurent chacun 30 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la rue Hennessey (autrefois Napoléon), sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 14 à 23 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 7 pouces 5 lignes sur la rue Alexander sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 11, 12 et 13 mesurant chacun 31 pieds, 5 pouces 5 lignes de face sur la rue St Pierre, sur une profondeur de 152 pieds 2 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les lots 24, 25 et 26 mesurant chacun 31 pieds 5 pouces 5 lignes sur la rue Toulouse sur une profondeur de 153 pieds 2 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

Le tout d'après le plan de H. L. Zander, ingénieur et voyer, daté le 14 novembre 1905, lequel plan sera annexé à et partie des actes de vente et d'après ledit plan la propriété sera vendue.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois, couvert en ardoises, contenant 4 chambres, hangar, galeries, etc. Les améliorations sont les lots 9, 10 et 11.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, etc., situé dans le 8me district de cette ville, dans le même ilet, borné par les rues Kerlerec (anciennement Histoire) Bourgogne (anciennement Crapo) Remparts (anciennement Amelor) et St Antoine, désigné par la lettre B, sur un plan fait par A. Surgi, ingénieur civile, daté le 12 novembre 1886 et déposé dans le bureau de Fred Zengel, notaire, d'après ledit plan ledit lot mesure en mesure américaine 31 pieds 2 pouces de face à la rue Kerlerec, par une profondeur de 62 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles et a une allée commune de deux pieds, huit pouces de largeur en commun avec le lot adjoint C, le plus près de la rue Rempart. Enregistré au Bureau des Hipothèques, livre 126, folie 484.

Les améliorations sont connues comme 1007 et 1009 rue Kerlerec et consistant en un cottage doublé en bois couvert en ardoises, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, et une bâtisse détachée dans le fond contenant une chambre de chaque côté.

Pour plus de détails voyez les plans à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour l'année 1905 en sus et au-dessus du prix d'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Walter G. Weiss, notaire, et faire un dépot de 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

MORGAN & METZLER, Encanteurs.

Frank T. Echerabal, avocat.

Ignace Biri, administrateur.

18 nov—18 19 26—déc 3 10 17 18 19

SIROP D'ANGELL

Pour le Rhume et la Coqueluche.

Pour Rhumes, Refroidissements, Coqueluche, Bronchites et toutes les affections de la Gorge. Préparé par le Dr Richard Angell. Prix, 25 et 50c. Vendu par tous les Pharmaciens 18 juin—1an—Dim

VENTES A L'ENCAN.

Vente d'administrateur.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division O, daté le 15 novembre 1905, rendu dans l'affaire de la succession de Richard A. Ponds, No 77,417 du dossier de ladite Cour, le procéderai à la vente à l'enchère publique des effets mobiliers appartenant à ladite succession, à l'ancienne résidence du défunt, No 2141 rue Clio, à 9 heures a. m., le 4 décembre 1905.

Conditions—Comptant.

Mme E. E. DUCHEIN, Administratrice

Boatner & Manion, Avocats. 18 nov—18 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente pour effectuer un partage de Propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 1835, rue St Philippe, entre les rues Roman et Derbigny.

Dans l'affaire de Eusebe Manadé et als vs la mineure Malvina Manadé.

VINGT-ET-UNIEME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse d'Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane — No 1046— En vertu d'un ordre de partage rendu le 22 août 1905 et d'une commission en cas de vente, daté le 14 novembre 1905, à moi adressé par l'Honorable Vingt-et-Unième Cour Judiciaire de District paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 21 décembre 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet no 2 7, borné par les rues St Philippe, Roman, Derbigny et Ursulines, désigné sur le livre d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans comme lot No 19 et mesurant d'après cela trente deux pieds de face sur la rue St. Philippe sur soixante dix neuf pieds de profondeur en ce lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY.

Sherif civil de la Paroisse d'Orléans.

J. E. LeBlanc Jr., avocat.

18 nov—1d 2d—déc 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur, etc.

John McCloskey vs A. Seiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 75,935 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 21 novembre 1905, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dans mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un grand assortiment de meubles de maison, installations, effets mobiliers, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict et John McCloskey, avocats pour le demandeur.

10 nov—10 16 21

J. C. Rhea & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET RESIDENCE

1913 rue Bienville,

Entre Roman et Prieur

A une épicerie établie et une clientèle payante, bois et charbon. Une grande cour dans le fond et entrée pour wagons sur le côté.

SUCCESSION DE

Mme Jeanne Marie Abadie,

Femme divorcée de Paul Cherrier

No 77,246, Cour Civile de District, Division E.

PAR J. C. RHEA & CO.—Joseph C. Rhea, Encanteur.

MERCREDI, le 29 Nov. 1905, à Midi.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 227 rue Baronne, (la nouvelle Bourse des Propriétés Foncières), à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour par l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tout et particulièrement les améliorations qui s'y trouvent et les bâtisses ci-dessus situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme lot No 28 dans l'ilet No 61, borné par les rues Roman, Prieur, Conti et Bienville, mesurant, en mesure américaine, vingt neuf pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent pieds, trois pouces, une ligne, entre lignes égales et parallèles, et est composé de vingt sept pieds du lot No 28, et de deux pieds du lot No 27, lequel est contigu, lequel morceau ou portion de terre commençant à une distance de quatre vingt un pieds de l'encoignure de la rue Roman, comme il est représenté dans un plan fait par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 23 janvier 1901, annexé pour référence à un acte passé pardevant George M. Barnett, un notaire en cette ville, le 29 janvier 1901, étant la même propriété qui fut acquise par ladite défunte Mme Jeanne Marie Abadie, la femme divorcée de Paul Cherrier, par achat de John Ferran, d'après l'acte passé pardevant Geo. M. Barnett, notaire, le 29 janvier 1901.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale et privilège sur ladite propriété, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur au bénéfice du porteur des billets hypothécaires et la police transférée au tel porteur; l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1905, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant U. Marinoni, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.

G. M. Hornor, avocat.

25 oct—25 29—nov 5 12 19 26 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Julius A. Miller.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 48,023—Attendu que Mme Ida M. Wildes, veuve de Julius A. Miller et maintenant femme de James T. Smith, et ledit James T. Smith, de la ville de Houston, comté de Harris, Etat du Texas, dans leur capacité comme gardiens ou tuteurs dûment nommés et qualifiés des personnes et propriétés des mineurs Walter E. Miller, Julius A. Miller, Marcellus A. Miller, Mary V. Miller, Ella L. Miller et Preston A. Miller, enfants mineurs de ladite Mme Ida M. Smith et maintenant résidant avec elle à Houston, Texas, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs dans cette paroisse, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis pourquoi l'application desdits gardiens ou tuteurs ne serait pas accordé. Par ordre de la Cour.—P. A. DUCOING, Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, —— octobre 1905.

Andrew H. Wilson, avocat.

21 oct—21 27—nov 1 7 13 20

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence simple en bois à deux étages.

Dans le Cinquième District, (Algier). 1|2 mile dans le fond de la Réserve Navale.

Succession de Milford Jackson. — No 76,527 Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 23 novembre 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 17 octobre 1905, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec ses améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison simple en bois à deux étages situé sur le Campus Lane dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 92 sur un plan de Charles Uncas Lewis, voyer, daté le 20 mai 1871, et annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, le 12me jour de juin 1871, d'après lequel plan ledit lot mesurant 48 pieds de face sur le Campus Lane sur une profondeur de 170 pieds. Enregistré dans le livre des transferts No 193, folio 716.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en l'année 1905, et déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat.

Le acte de vente pardevant Conrad G. Collins, notaire, aux frais de l'acquéreur.

N. B. Humphrey, avocat.

22 oct—22 29—nov 5 12 19 23

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2

Désirables Lots à Bâtir.

Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

RUE SIXIÈME

Entre les rues Willow et Claiborne, borné par l'avenue Washington.

Chacun mesurant 26' 9" par 224 pieds.

Succession de John Thomas Magnuson.

No 77,152—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. — Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, rez-de-chaussée, MARDI, le 28 novembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lésu, daté et signé le 24 octobre 1905, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre vacants situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Sixième, Willow et Claiborne, désignés comme lots Nos vingt deux et vingt trois, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun vingt six pieds neuf pouces de face à la rue Sixième sur une profondeur de deux cent vingt quatre pieds entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Comptant; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Benjamin Orr, notaire; un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

N. B. Humphrey, avocat.

29 oct—29—nov 5 12 19 26 27 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Sylvester Balsini, Jr., vs Davy Pallette

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 23,371—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, le procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 21me jour de novembre 1905, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Une grande balance, harnais, 1 lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Anthony J. Rossi, avocat pour le demandeur.

10 nov—10 12 21

Mlle Catharine L. Peters vs W. Harry Gage.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 23,369—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 18me jour de novembre 1905, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Une armoire à glace, une paire de portières, trois toilettes et miroirs, lavabos, une chiffonnière, berceuses, lits en fer et un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. — Conditions: Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — Jos. F. Walton, avocat pour la demanderesse.

8 nov—8 12 18

CHARTE

De la compagnie dite:

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

JUIN 1905.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit au que le quatorzième jour du mois de juin, de l'année de notre Seigneur la mil-neuf cent cinquième, devant moi, Félix Joseph Puig, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement sont venues et ont comparues les diverses personnes dont les noms sont ci-dessous apposés, lesquelles ont déclaré que se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane, elles avaient contracté et s'engagent par le présent avis, de même que toutes les personnes qui à l'avenir pourront devenir leurs associées, à former et constituer une corporation pour les objets et fins et en vertu des articles et stipulations suivantes, savoir

CHARTE

ARTICLE I.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY." "Compagnie de Voie Ferrée et d'Eclairage de la Nouvelle Orléans," et sous son nom d'incorporation elle aura le pouvoir et l'autorité de posséder et de jouir du privilège de succession pour le plein terme, l'entière période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date ci-dessus; de contracter, de poursuivre et d'être poursuivie; de faire usage d'un sceau de corporation et de modifier ce sceau à plaisir; de recevoir, louer, acheter, détenir et transférer de même que hypothéquer et donner en nantissement la propriété foncière, personnelle et mixte, de corporation ou non; de nommer et désigner tels gérants, agents, directeurs et officiers, ainsique ses affaires ou intérêts et agrément peuvent l'exiger, et de faire et d'établir de même que d'altérer et d'amender de temps en temps, tels règlements, règles et lois pour la conduite convenable, la gérance et la réglementation des affaires de ladite corporation ainsique les circonstances l'exigeront.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane; et toutes les citations ou autres documents de cour seront servis au président de ladite corporation, ou en son absence, au vice président ou agissant pour le président; et en l'absence des deux dits officiers, au secrétaire de ladite corporation.

ARTICLE III.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation, et la nature des affaires à exploiter par elle sont déclarés être: acquérir les droits, privilèges, franchises et propriété de toute nature et de tout genre actuellement appartenant à la New Orléans Railways Company du New Jersey, sur le point d'être vendus en vertu de procédures de cloture dans les cours de circuit des Etats Unis; de placer, construire, posséder, maintenir, faire fonctionner et diriger des chemins de fer et tramways en la ville de la Nouvelle Orléans, ou ailleurs dans l'Etat de la Louisiane; et à cette fin, d'acheter, louer, détenir, posséder des droits de passage de chemin de fer, privilèges, franchises, etc., et des chemins de fer et tramways de rues, complétés ou incomplets en la ville de la Nouvelle Orléans ou ailleurs en l'Etat de la Louisiane, et qu'ils aient a son option le droit de bâtir, de compléter, de maintenir, faire fonctionner, diriger, louer, vendre, aliéner ou disposer de; louer ou posséder et faire fonctionner sur ou adjacents aux terminé ou lignes, parcs et terrains de plaisir séparément comme adjonction à ses affaires, et d'améliorer, voyager sur ses voies; de consolider avec d'autres voies ferrées tramways ou compagnies, par vente ou affermage ou autrement comme peuvent le permettre les lois de la Louisiane; de construire, établir, acheter, louer, posséder gérer, maintenir et faire fonctionner des installations électriques et autres dans le but de fournir de la puissance motrice aux chemins de fer électriques et de l'éclairage électrique, de la chaleur et tous autres objets de chemins de fer au public et aux comtés et villes et leurs habitants, et toutes les personnes et corporations, et à cette fin d'acquérir par affermage ou achat, droits de passage, privilèges et franchises pour fils électriques et conduits et installations électriques complétés ou non, et de construire, compléter, maintenir, faire fonctionner, diriger, louer, vendre, aliéner ou disposer de ces dernières; d'acheter, louer, construire, détenir, exploiter, faire fonctionner, gérer et posséder des installations, et de fournir aux villes et comtés et aux habitants de ceux ci, au public en général, corporations et individus du gas pour tous objets, et à cette fin d'acquérir par bail ou achat les droits de passage, privilèges et franchises pour tuyaux de gas et lampes à gas et installations à gaz, complets ou incomplets et laquelle pourra construire, maintenir, faire fonctionner, gérer, louer, vendre, aliéner ou disposer; et pour l'exécution des objets et devants et fins, d'acheter, acquérir, détenir, posséder et disposer d'actions et autres témoignages d'obligation, bons en chemin de fer, tramway et compagnies, éclairage électrique, puissance, calorique et gas de la nature ci dessus décrite et en respect de toute et tous les actions de posséder et exercer tous les pouvoirs des propriétaires individuels (excepté les affaires de jobbeurs, qui sont exp